



Communiqué de presse  
Pour publication immédiate  
Source : Conseil central des Laurentides (CSN)

## **SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE LOCALE DES EMPLOYÉ-ES CSN DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES SOMMETS**

**(Saint-Jérôme, le 10 juillet 2007)** – C'est le 3 juillet dernier que le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CSSS des Sommets - CSN, représentant le personnel paratechnique et les employés de bureau, a signé sa première convention collective locale négociée au CSSS des Sommets (anciennement CH Laurentien, CSLC et CHSLD).

En effet, le gouvernement libéral a adopté la loi 30 sous le bâillon, en 2003, qui a eu pour effet d'imposer aux syndicats de chaque établissement de santé et services sociaux du Québec de négocier localement 26 matières qui étaient autrefois négociées nationalement.

C'est le 7 juin dernier que le syndicat et le CSSS des Sommets en sont arrivés à une entente de principe alors que la loi 30 prévoyait un délai pouvant aller jusqu'au 9 juin 2007 avant d'interpeller le médiateur-arbitre.

C'est en assemblée générale, tenue les 12 et 13 juin dernier, que les membres du syndicat ont adopté l'entente de principe. Les employé-es de la catégorie du personnel paratechnique, des services auxiliaires et des métiers ont voté à 97% pour l'entente de principe et les employés de la catégorie du personnel de bureau, les techniciens et les professionnels de l'administration ont voté en faveur de l'entente à 92%.

Malgré un contexte socio-politique difficile, compte tenu du décret, en 2005, du gouvernement Charest imposant les conditions de travail sur les matières nationales, le syndicat a fait des gains concernant l'affichage des postes, le temps supplémentaire et les congés sans solde pour responsabilités familiales.

Au chapitre de la conciliation travail/famille, le syndicat obtient 5 jours consécutifs de congés lors de la période du congé des fêtes et la possibilité de fractionner, en journée, une semaine de vacances par année.

Stéphane Sarrazin, président du syndicat, souligne : « *Il n'a pas été facile pour nous d'accepter de négocier les vingt-six matières au niveau local. Il faut également souligner que nous avons dû travailler en tenant compte d'un contexte financier difficile pour le CSSS des Sommets et le syndicat a accepté d'assouplir la gestion de la liste de rappel afin de permettre, à la demande de l'employeur, la continuité des services à la clientèle. Mais nous avons également négocié pour permettre d'améliorer les conditions de travail de nos membres, qui sont actuellement particulièrement difficiles compte tenu du manque de personnel et des problèmes de sous-financement du réseau de la santé et des services sociaux.* ».

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses du Centre de santé et de services sociaux des Sommets - CSN représente plus de 600 membres du Centre hospitalier Laurentien, du CLSC des Trois-Vallées, du Pavillon Philippe Lapointe et des CHSLD Mont-Tremblant et Labelle. Le syndicat est affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux, de même qu'au Conseil central des Laurentides qui regroupe près de 15 000 membres de tous les secteurs économiques de la région.

-30-

Pour information :

Stéphane Sarrazin, président  
Syndicat des travailleurs et travailleuses du Centre de santé  
et de services sociaux des Sommets - CSN  
819-324-4061

Martin Bourgeois, conseiller syndical CSN Laurentides  
450-438-4196